

Les gestes de la vie quotidienne, tels que l'achat de bonbons et autres menues dépenses au petit magasin du quartier, font partie des actes juridiques concernés par l'article « contrat de vente » du Code civil. Les lois protègent les individus. Au Laos, de nombreux projets menés avec l'aide du Japon visent à rendre les lois nationales accessibles et utiles pour tous.

L'OSSATURE INVISIBLE DE LA SOCIÉTÉ : DES LOIS EN PHASE AVEC NOTRE ÉPOQUE

Le Code civil est la loi fondamentale qui s'applique aux relations entre les personnes. Le Code civil japonais rassemble les textes législatifs et réglementaires régissant l'achat et la vente, les compensations en cas de dommages causés accidentellement sur la propriété d'autrui et la succession, c'est-à-dire la transmission des biens d'un membre de la famille après son décès. « Le Code civil japonais se présente sous la forme d'une unique loi consolidée. Au Laos, en revanche, les lois relatives à chaque domaine – contrats ou relations familiales, par exemple – ont été établies séparément » explique Nalonglith Norasing, directeur du département Planification et Coopération au ministère de la Justice du Laos. « Nous essayons actuellement d'élaborer notre Code civil en faisant un tri parmi ces lois et en comblant les lacunes, afin de tout réunir dans un même code. »

Le droit civil laotien souffre de plusieurs problèmes : stipulations insuffisantes, divergences entre de nombreuses lois, et obsolescence de certains textes, inadaptés au monde d'aujourd'hui. « Lois et règlements doivent être modifiés pour aller dans le sens de la société moderne. Nous nous efforçons de clarifier nos textes pour les juristes et de les rendre également intelligibles pour le grand public », indique Nalonglith.

En 1998, le Japon a commencé à dialoguer avec des professionnels du droit au Laos. Ce projet visait à améliorer la qualité de l'enseignement du droit dans les universités et les écoles supérieures, avec l'appui du ministère de la Justice du Japon. En 2003, la préparation des manuels de droit et des commentaires a été lancée ; l'élaboration du Code civil est la suite de ce processus.

Nalonglith, qui collabore avec des experts juridiques japonais depuis le lancement du premier projet nippo-laotien, il y a bientôt 20 ans, apprécie le soutien du Japon. Il l'exprime ainsi : « Les projets réunissant des experts du Japon et du Laos, les experts laotiens acquièrent et absorbent le mode de pensée de leurs collègues japonais. Il ne s'agit pas de recevoir des projets de loi tout prêts ; en réfléchissant, nous parvenons aux réponses, les experts japonais nous accompagnant tout au long du processus. Ceci contribue également à valoriser les ressources humaines des milieux juridiques au Laos. »

« L'aide du Japon, en tant que pays asiatique, est précieuse pour nous ; le Japon dispose de nombreux experts juridiques et appuie également notre travail d'élaboration. Le Code civil est la pierre angulaire de l'économie de marché.

Tout en valorisant la tradition laotienne, nous devons élaborer des textes législatifs et règlementaires en phase avec le développement économique de demain », explique Ketsana Phommachanh, directeur du département juridique au ministère de la Justice du Laos, qui participe à des projets bénéficiant de l'aide japonaise depuis 1998.

Khamphay Xayavong, directeur du département du Notariat au ministère de la Justice dans la capitale, Vientiane, déclare : « Autrefois, la loi laotienne sur les opérations garanties ne faisait pas de distinction entre les notions de nantissement et d'hypothèque. Par conséquent, on réorganise les terminologies, définitions, lois et règlements dans les domaines dont j'ai la charge, en se référant aux lois d'autres pays. Quand je rédige ces textes, il m'arrive de douter. Les experts japonais sont pour nous d'un grand réconfort dans ces moments-là. » Latsamy Sysamouth, responsable du Bureau des affaires étrangères à l'Institut national de la justice, confie : « L'élaboration des lois relatives à l'économie doit prendre en compte le développement économique de demain. J'ai toujours cela en tête ; ne pas se contenter de faire des lois, mais faire des lois qui soient réellement utiles et efficaces. »

« Avec quelque 600 articles, le Code civil auquel nous travaillons actuellement rassemble toutes les lois civiles. Mais compléter le Code civil n'est pas notre objectif », dit Somsack Taybounlack, le président du Tribunal régional populaire. Le manuel de la loi sur le règlement des litiges économiques est presque achevé. Cet aspect va jouer un rôle de plus en plus important à

mesure que l'économie se développe. Nous avons entamé la réalisation d'un autre manuel consacré au droit du travail. Le processus de création de manuels nous permet d'approfondir notre compréhension des lois, ce qui engendre une plus grande cohérence dans l'application pratique. C'est important pour instaurer l'État de droit. »

L'expert de la JICA Reiko Tanahashi, une avocate qui soutient l'équipe en charge du manuel sur la loi du travail, précise : « Le Laos est un pays socialiste très soucieux des droits des travailleurs, et le syndicat demeure étroitement lié au parti. Mais il reste des choses à faire, car le droit du travail n'est pas appliqué de façon assez stricte sur tous les lieux de travail ». Puis elle poursuit : « L'équipe en charge du manuel comprend des collaborateurs du ministère du Travail et de la Protection sociale, et des membres du syndicat. Je m'attache à expliquer de façon simple et claire les intérêts des travailleurs, intérêts qui doivent être garantis par les employeurs. »

ACCENT SUR LES RESSOURCES HUMAINES CAPABLES DE METTRE EN ŒUVRE CES SYSTÈMES

Les experts japonais envoyés dans un pays pour y promouvoir l'État de droit y restent plusieurs années. Durant leur séjour, ils élaborent des projets de loi et des manuels, tout en collaborant avec des juristes locaux et en contribuant à améliorer la compréhension mutuelle. L'avocat Osamu Ishioka, un expert de la JICA affecté au Laos depuis 2010, explique : « Au-delà du manuel en soi, notre soutien vise surtout à développer des ressources



Dans les coulisses de la vie quotidienne, adopter des lois et promouvoir l'État de droit



L'Institut national de la justice (à droite), qui jouxte les bâtiments de l'Université nationale du Laos, forme de futurs experts juridiques et professionnels de la justice.

État de droit pour le développement durable et accès à la justice pour tous : LAOS

humaines capables de réaliser ces manuels. Notre but réel, c'est d'amener les juristes laotiens à comprendre et à penser par eux-mêmes, pour qu'ils puissent créer leurs propres lois et leurs propres manuels. »

Un atelier a été organisé à Thalath, une ville proche du site touristique du barrage de Nam Ngum, à deux heures de route au nord de Vientiane. Il avait pour thème les droits des suspects ne parlant pas lao dans les affaires pénales.

Au Laos, en règle générale, les interrogatoires de police et les procès ont lieu en lao, langue officielle du pays. Si un individu ne parlant pas lao, notamment un étranger ou un membre d'une minorité ethnique vivant au Laos, est soupçonné de crime ou de délit, les interrogatoires policiers sont censés se dérouler en présence d'un interprète. Si le suspect est un citoyen laotien, il peut alors avoir un avocat ou un autre représentant légal. Dans de tels cas, est-il légal de commencer l'interrogatoire après avoir engagé un interprète, avocat ou autre représentant légal mais avant leur arrivée ? Les juges, procureurs, policiers, avocats et théoriciens du droit qui représentent le Laos ont mené une série de discussions.

« Dans les 24 heures qui suivent l'arrestation d'un suspect, vous devez décider de le placer ou non en détention provisoire. S'il est illégal de l'interroger avant l'arrivée de l'interprète ou du représentant légal, pouvez-vous respecter cette contrainte temporelle ? Pourquoi ne pas discuter de ce point en simulant une situation de travail ? ». C'est ce qu'a proposé Hiroshi Suda, un expert de la JICA qui assistait aux discussions.

Au Japon, Suda est procureur ; c'est un spécialiste de la procédure pénale. Son expérience lui permettrait de répondre clairement et facilement à cette question, mais il a une bonne raison de ne pas le faire. « Les

membres de la communauté juridique laotienne n'ont pas d'interprétation juridique commune ; leur compréhension des lois varie suivant les fonctions qu'ils occupent. En outre, ils perdent souvent de vue la philosophie qui a guidé la création de la loi lors de sa promulgation. Je m'efforce donc de les encourager à réfléchir à la finalité d'une loi, à se demander pourquoi elle a été créée », dit Suda.

L'objectif de cet atelier est d'élaborer un livre de questions-réponses (Q&R) sur les actions pénales ; décrivant les principaux éléments des procédures pénales sous forme de Q&R, il s'adresse aux policiers qui luttent contre ou enquêtent sur les crimes, ainsi qu'aux futurs experts juridiques. Le manuel relatif au Code de procédure pénale, achevé en 2010, a été bien accueilli par les entités impliquées dans les procédures pénales réelles, comme les tribunaux et les écoles de police. Il contient des schémas – visualisables d'un seul coup d'œil – illustrant les différentes étapes à respecter, ainsi que des commentaires relatifs à un large éventail de procédures. Actuellement, ce manuel sert de base à la préparation d'un recueil de Q&R avec une participation élargie aux membres de la police et d'autres organismes juridiques jusqu'alors non impliqués, afin d'obtenir un plus vaste consensus. Cet ouvrage doit aider ses lecteurs à mieux comprendre le Code de procédure pénale.

Suda a souligné l'attitude généreuse et positive des professionnels du droit laotiens : « Au début, je m'inquiétais des conflits, car dans une procédure pénale, la police, les procureurs et les avocats ont des intérêts contradictoires. Or, quand les discussions ont démarré, ils se sont montrés assez ouverts sur leurs positions respectives, et prêts à partager leurs expériences pratiques. »

Nous nous sommes entretenus avec trois professionnels du droit qui participent à la rédaction de manuels



Dans le cadre des projets, des experts japonais, des coordinateurs et des collaborateurs locaux travaillent en équipe.

Commentaires juridiques préparés dans le cadre du projet avec le Japon. Ils sont très appréciés des professionnels du droit.



Rencontre pour le recueil de Q&R concernant les affaires pénales. Juges, policiers, procureurs, avocats et professeurs d'université échangent leurs points de vue respectifs.

pour le Code de procédure pénale depuis 2010. Syvanh Boutthala, qui dirige la Chambre criminelle de la Cour régionale populaire, enseignait le Code de procédure pénale aux employés généraux de la Cour. « Avant, le Code de procédure pénale était le seul ouvrage auquel on pouvait se référer dans ce domaine ; il n'existait pas d'autre manuel ou document. Les schémas et les manuels sont très utiles au personnel pour bien comprendre les lois », dit Syvanh. Il est convaincu que le livre de Q&R en préparation contribuera à améliorer la compréhension des lois par les policiers de province et par les juristes, et à réduire les enquêtes illégales non souhaitées.

Souphasith Lovanxay, directeur adjoint du département Inspection des affaires pénales, Bureau du procureur populaire suprême, nous confie : « Ces manuels sont désormais utilisés dans les facultés de droit et dans les centres de formation des procureurs. L'élaboration a été très ardue, car ce type d'ouvrage était inédit, et le savoir-faire manquait. Cela étant, quand nous avons distribué les manuels achevés aux parquets de province, leur utilisation s'est révélée très efficace. J'espère obtenir autant de succès avec les futurs documents. »

Le professeur Sengthavy Inthavong, responsable de l'Unité de droit pénal à la Faculté de droit et de science politique de l'Université nationale du Laos, explique : « Le recours aux schémas a aidé les professionnels du droit à comprendre correctement les procédures pénales. Le livre de Q&R répond également aux questions du personnel occupant différents postes, ce qui plaide en faveur des schémas et des manuels. » Il poursuit : « Le Japon ne se contente pas de produire des manuels, il soutient les ressources humaines laotiennes amenées à rédiger ces manuels. Nous pourrions

développer nos propres milieux juridiques même quand les Japonais seront partis. »

FORMER DE JEUNES PROFESSIONNELS DU DROIT POUR UNE SOCIÉTÉ JUSTE

L'Institut national de la justice (NIJ) a été créé en 2015 pour former de jeunes professionnels du droit. « Jusque-là, les candidats ayant opté pour telle ou telle carrière juridique n'avaient pas beaucoup d'opportunités pour étudier ensemble. Au NIJ, nous proposons une formation d'un an, dont 4 mois de stage, à des diplômés de la faculté de droit. Les stagiaires acquièrent des compétences pratiques pour les affaires juridiques, et se familiarisent avec le point de vue des autres professions juridiques ; en fin de compte, ils apprennent ce qu'ils peuvent faire pour leur pays », explique Bounkhouang Tavisack, directeur de cabinet à la Cour populaire suprême. Il a participé à l'élaboration du Code civil et au groupe de travail sur le renforcement de la formation pédagogique.

Dorénavant, le NIJ s'emploiera à former des enseignants et à améliorer les programmes d'études. « Avec des experts juridiques hautement qualifiés, le système de l'État de droit sera consolidé ; ceci devrait contribuer à la justice sociale et servir nos intérêts nationaux. En instaurant l'État de droit, on crée un environnement favorable aux entreprises ; c'est donc une condition essentielle pour le développement économique », affirme Sengphachanh Vongphothong, le directeur adjoint du NIJ.

En tant que membre de l'ANASE, le Laos cherche à renforcer sa croissance aux côtés des pays voisins. Les discussions juridiques destinées à accompagner l'évolution future du Laos se poursuivent.



Le soir venu, les visiteurs affluent sur les marchés de nuit situés le long du Mékong. Dans les coulisses de la croissance économique rapide du Laos, les experts juridiques japonais sont au travail.